

Internet des MSA

	Nombre		Montant		Total		
Heures normales 1 :	112.00	x	10.04		1124.48		
Heures sup/compl à 25.00 :	24.00	x	12.55		301.20		
Heures sup/compl à 50.00 :	64.00	x	15.06		963.84		
Nombre total d'heures :	200.00		sous-total		2389.52	A	
<i>Base de calcul de l'indemnité de fin de contrat (cumul des salaires bruts depuis le début du contrat)</i>					0.00	A1	
<i>Indemnité de fin de contrat (A1 x 0.000 %)</i>					0.00	A2	
<i>Sous-total (A + A2)</i>					2389.52	B	
<i>Indemnité congés payés (B x 10.000 %)</i>					238.95	C	
Rémunération totale brute (B + C)					2628.47	D	
				Taux cotisations	Montant		
Cot. MSA, chômage, retraite complémentaire, prévoyance, AGFF, CSG déductible :	1363.43	x		18.705	=	255.03	E
Réajustement (hors plafond) :	0.00	x		0.000	=	0.00	E1
Complémentaire santé part ouvrière :					=	0.00	E2
CRDS et CSG non déductibles :	2628.47	x		2.866	=	75.33	F
CSG déductible Versement santé ou complémentaire santé : part patronale	0.00	x		6.800	=	0.00	F1
			Nombre		Montant unitaire	Montant	
Prestations en nature 1 :	0	x		0.00	=	0.00	H
Prestations en nature 2 :	0	x		0.00	=	0.00	I
Versement non soumis à cotisations :					+	0.00	J
Versement santé :					+	0.00	J1
Indemnités (+) :					+	0.00	K
Déductions (-) :					-	0.00	L
Acompte (-) :					-	200.00	M
Complémentaire santé part patronale :					=	0.00	O
Salaire net imposable avant calcul du PAS * :						1108.40 EUR	
Prélèvement à la source (PAS), assiette = 484.40 EUROS, taux non personnalisé A de 0.00% :						0.00 EUR	Z
Salaire net à payer hors PAS (D-E+E1-E2-F-F1-H-I+J+J1+K-L-M) :						2098.11 EUR	
Salaire net à payer suite à déduction du PAS (D-E+E1-E2-F-F1-H-I+J+J1+K-L-M-Z) :						2098.11 EUR	

* D-E+E1-E2-F1+J1+O - Heures sup/compl

Le PAS est un acompte qui n'exonère pas la déclaration traditionnelle.

Pour toute information concernant le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu, contactez l'administration fiscale, sur www.impots.gouv.fr ou par téléphone au 0809 401 401 (service gratuit + coût de l'appel)

Pour plus d'informations, voir la rubrique dédiée au bulletin de paye sur www.service-public.fr

Ce bulletin doit être conservé :

- sans limitation de durée pour le salarié ;
- durant 5 ans pour l'employeur.

Date, signature et cachet de l'employeur SAS DOMAINE AF GROS 5 Grande Rue - Z1630 Pommard SIRET 383 967 346 00016 T.V.A. FR 84 383 967 346



Titre Emploi Simplifié Agricole n°10C359130
ATTESTATION PÔLE EMPLOI

Page 1 sur 2

Internet des MSA

Période du 09/09/2019 au 30/09/2019

Salarié : **RAPHAEL PAUL AUGUSTE HARDY**

Nom de naissance :	HARDY	Adresse :	M. RAPHAEL PAUL AUGUSTE HARDY
Date de naissance :	30/11/1986		25 RUE COURS JEAN HENRI FABRE
Sexe :	Masculin		84830 SERIGNAN DU COMTAT
N° sécurité sociale :	1861184007243		
Département de naissance :	084-VAUCLUSE		
Commune de naissance :	AVIGNON		
Pays de naissance :	FRANCE		
Nationalité :	FRANÇAISE		

Employeur: **DOMAINE A.F.GROS** N° SIRET : **38396734600016**

Activité :	1100 exploitation agricole
Unité de Gestion :	2 TESA
Nature d'activité sélectionnée :	58 viticulture vendanges
Adresse :	LA GARELLE GDE RUE 21630 POMMARD
Personne à contacter :	ANNE FRANCOISE PARENT GROS
Adresse e-mail :	annie.moreau@andrebt.com
N° Téléphone :	

Contrat à Durée Déterminée :

Type du CDD :	Contrat vendanges
Emploi occupé :	Cuverie vignes
Convention collective :	RD08 - Ccr bourgo.du 21/11/97 exp.agri.,cuma et etar (cote d'or)
Niveau/coefficient hiérarchique :	N1E1
Salaire horaire brut :	10.04 EUR
Caisse de retraite complémentaire :	AGRICA
Heures complémentaires éventuelles (pour les CDD à temps partiel) :	0.00
Lieu de travail identique à l'adresse de l'établissement.	
Département de travail : 021-COTE-D'OR	Commune de travail : POMMARD
Autres éléments de rémunération :	
Nombre de jours travaillés : 20 jours	Nombre de jours non travaillés : 0 jours
Contrat en cours	Montant SMIC RDF Mensu : 2008.00 EUR

Internet des MSA

	Nombre		Montant		Total			
Heures normales 1 :	137.50	x	10.04		1380.50			
Heures sup/compl à 25.00 :	13.00	x	12.55		163.15			
Nombre total d'heures :	150.50		sous-total		1543.65	A		
<i>Base de calcul de l'indemnité de fin de contrat (cumul des salaires bruts depuis le début du contrat)</i>					3933.17	A1		
<i>Indemnité de fin de contrat (A1 x 0.000 %)</i>					0.00	A2		
<i>Sous-total (A + A2)</i>					1543.65	B		
<i>Indemnité congés payés (B x 10.000 %)</i>					154.37	C		
Rémunération totale brute (B + C)					1698.02	D		
				Taux cotisations		Montant		
Cot. MSA, chômage, retraite complémentaire, prévoyance, AGFF, CSG déductible :		x		18.705	=	287.10	E	
Réajustement (hors plafond) :	0.00	x		0.000	=	0.00	E1	
Complémentaire santé part ouvrière :					=	0.00	E2	
CRDS et CSG non déductibles :	1698.02	x		2.866	=	48.67	F	
CSG déductible Versement santé ou complémentaire santé : part patronale	0.00	x		6.800	=	0.00	F1	
				Nombre		Montant unitaire		Montant
Prestations en nature 1 :	0	x		0.00	=	0.00	H	
Prestations en nature 2 :	0	x		0.00	=	0.00	I	
Versement non soumis à cotisations :					+	0.00	J	
Versement santé :					+	0.00	J1	
Indemnités (+) :					+	0.00	K	
Dédutions (-) :					-	0.00	L	
Acompte (-) :					-	0.00	M	
Complémentaire santé part patronale :					=	0.00	O	
Salaire net imposable avant calcul du PAS * :						1247.77 EUR		
Prélèvement à la source (PAS), assiette = 623.77 EUROS, taux non personnalisé A de 0.00% :						0.00 EUR	Z	
Salaire net à payer hors PAS (D-E+E1-E2-F-F1-H-I+J+J1+K-L-M) :						1362.25 EUR		
Salaire net à payer suite à déduction du PAS (D-E+E1-E2-F-F1-H-I+J+J1+K-L-M-Z) :						1362.25 EUR		

* D-E+E1-E2-F1+J1+O - Heures sup/compl

Le PAS est un acompte qui n'exonère pas la déclaration traditionnelle.
Pour toute information concernant le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu, contactez l'administration fiscale, sur www.impots.gouv.fr ou par téléphone au 0809 401 401 (service gratuit + coût de l'appel)
Pour plus d'informations, voir la rubrique dédiée au bulletin de paye sur www.service-public.fr

Ce bulletin doit être conservé :
• sans limitation de durée pour le salarié ;
• durant 5 ans pour l'employeur.

Date, signature et cachet de l'employeur SAS DOMAINE AF GROS 5 Grande Rue - 21630 Pommard SIRET 383 967 346 00016 T.V.A. FR 84 383 967 346



Titre Emploi Simplifié Agricole n°10C359130
ATTESTATION POLE EMPLOI

Page 1 sur 2

Internet des MSA

Période du 01/10/2019 au 25/10/2019

Salarié : RAPHAEL PAUL AUGUSTE HARDY

Nom de naissance :	HARDY	Adresse :	M. RAPHAEL PAUL AUGUSTE HARDY
Date de naissance :	30/11/1986		25 RUE COURS JEAN HENRI FABRE
Sexe :	Masculin		84830 SERIGNAN DU COMTAT
N° sécurité sociale :	1861184007243		
Département de naissance :	084-VAUCLUSE		
Commune de naissance :	AVIGNON		
Pays de naissance :	FRANCE		
Nationalité :	FRANÇAISE		

Employeur: DOMAINE A.F.GROS N° SIRET : 38396734600016

Activité :	1100 exploitation agricole
Unité de Gestion :	2 TESA
Nature d'activité sélectionnée :	58 viticulture vendanges
Adresse :	LA GARELLE GDE RUE 21630 POMMARD
Personne à contacter :	ANNE FRANCOISE PARENT GROS
Adresse e-mail :	annie.moreau@andrebt.com
N° Téléphone :	

Contrat à Durée Déterminée :

Type du CDD :	Contrat vendanges
Emploi occupé :	Cuverie vignes
Convention collective :	RD08 - Ccr bourgo.du 21/11/97 exp.agri.,cuma et etar (cote d'or)
Niveau/coefficient hiérarchique :	N1E1
Salaires horaires brut :	10.04 EUR
Caisse de retraite complémentaire :	AGRICA
Heures complémentaires éventuelles (pour les CDD à temps partiel) :	0.00
Lieu de travail identique à l'adresse de l'établissement.	
Département de travail : 021-COTE-D'OR	Commune de travail : POMMARD
Autres éléments de rémunération :	
Nombre de jours travaillés : 19 jours	Nombre de jours non travaillés : 0 jours
Fin de contrat CDD	Montant SMIC RDF Mensu : 1511.02 EUR

DOMAINE A.F. GROS
11 rue de la République
38396 Serignan du Comtat
03 89 38 39 67